

COMMUNE DE SERNHAC
AVENANT N°1 PROTOCOLE SANITAIRE MICRO CRECHE
DECONFINEMENT PHASE 3 du 22/06/2020

FICHE 1 : Nettoyage et désinfection des locaux :

Mesures de prévention du risque de COVID- 19

Ouverture des fenêtres 3 fois par jour durant 10mn à 15mn afin de renouveler l'air et l'assainir et notamment avant l'arrivée des enfants, avant le repas et en milieu d'après midi.

La transmission du Coronavirus est essentiellement liée à la transmission par gouttelettes. Elle se fait également lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Une hygiène stricte permet de réduire les surfaces souillées et donc le risque de contamination.

On doit différencier le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau de contact manuel.

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées. Dans des conditions propices à sa survie, il pourrait vivre sous forme de traces plusieurs jours sur une surface.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole de nettoyage habituel suffit. Aucune mesure de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu. Pour la désinfection les désinfectants ménagers doivent respecter la norme NF EN 14476.

La commune dans le cadre d'un plan de communication et de prévention apposera des affiches à destination des employés ainsi que des enfants sur l'utilisation du gel hydroalcoolique, le lavage des mains, le port du masque, ainsi que les règles de la distanciation sociale.

Tous les jours les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant de se rendre à la micro crèche.

Les assistantes en feront de même chez elle avant d'arriver sur leur lieu de travail et le soir en rentrant.

Rappel des consignes d'hygiène :

- Se laver régulièrement les mains plusieurs fois par jour à l'aide d'un savon pendant 30 secondes, ou à défaut avec du gel hydroalcoolique à disposition.
- Eviter les projections
- Aller du plus propre vers le plus sale,
- Ne pas se toucher le visage,
- Mettre en œuvre les recommandations du gouvernement concernant la crise sanitaire,
- S'attacher les cheveux, éviter le port de bijoux, et de faux ongles
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

Vêtements de travail et EPI

- Blouses nettoyées quotidiennement à 60° et différente du ménage et du temps de présence avec les enfants. Possibilité de porter des tenues vestimentaires personnelles avec rechange qui seront lavées à 60° avec le lave-linge de la collectivité.
- Port du masque obligatoire, qui ne doit pas être porté plus de 4h d'affilée.
- Gants jetables utilisés pour le ménage. Réaliser un lavage des mains et de l'avant bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés. Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port des gants.
- Ils sont à éviter pour s'occuper des enfants car ils sont eux même des vecteurs de transmission. Le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants.
- Chaussure de travail antidérapantes

Nettoyage avant la reprise dit habituel :

- Si la micro crèche est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté sera effectué par le personnel.
- L'utilisation de l'aspirateur et du balai est à proscrire. Le lavage humide des sols est obligatoire. Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Fiche de traçage du nettoyage affichée dans chaque pièce.

Etape n°1 : LE NETTOYAGE ET DESINFECTION UNE FOIS PAR JOUR SUIVANT L'ORGANISATION DE ROUTINE.

- Nettoyer à l'aide du détergent désinfectant conforme à la norme EN 14476, qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection (suivant fiches annexes ...)
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales (suivant fiches annexes ...). Il sera porté une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier.
- Avant tout accueil des enfants le plan de change sera désinfecté.
- Insister sur les points de contact (zone fréquemment touchées) poignées des portes, interrupteurs d'éclairage, rampes et mains courante, claviers, robinetterie et pressoir pour le savon liquide.
- Laver périodiquement les couvertures, drap, serviette..... cycle en machine 30mn à 60°.
- Désinfection du matériel et des jouets s'il doit être transféré d'une personne à l'autre au minimum toute les 48h.
- L'utilisation de l'aspirateur et du balai est à proscrire. Le lavage humide des sols est obligatoire. Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Lavage des vitres de la structure souillées par les enfants
- Fiche de traçage du nettoyage affichée dans chaque pièce.

Etape n°2 : DESINFECTIONS MULTIPLES AU COURS DE LA JOURNEE

- o Nettoyage au moins une fois par jour les surfaces les plus fréquemment touchées
Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampe d'escalier
- o Nettoyage régulier des supports avec lesquels l'enfant a été en contact et au minimum 2 fois par jours (sols pour les non marcheurs), sanitaires : toilettes, lavabo, robinets, chasses.
- o Le plan de change sera nettoyé après chaque passage de l'enfant.

FICHE 2 : Accueil des enfants

- Les parents peuvent à nouveau pénétrer jusqu'au lieu d'accueil de leur enfant et l'y accompagner, dans le respect des consignes d'hygiène lors de l'arrivée et au départ de l'enfant.
 - o Lavage des mains ou utilisation de gel hydro alcoolique,
 - o Port du masque grand public,
 - o Sur chaussures
 - o En respectant à tout moment la distance d'un mètre avec les professionnels et les autres enfants.
- A l'entrée de tous les lieux d'accueil, un marquage au sol permet de représenter les distances d'un mètre que les parents doivent respecter.
- Le nombre de parents simultanément présents dans le lieu d'accueil est limité à deux.
- L'assistante maternelle se lavera les mains avant tout contact avec l'enfant et après tout contact avec l'un des parents.
- L'assistante maternelle procédera au contrôle de la température de l'enfant.

- Du fait de l'évolution de la situation épidémique et des connaissances scientifiques, le port du masque en présence des enfants n'est pas recommandé pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant.
- L'ensemble du personnel encadrant portera un masque lors des contacts entre parents et professionnels, une blouse et prendra tous les matins sa température à son domicile.
- Mais le port du masque auprès des enfants n'est pas recommandé aux professionnels, sachant les effets potentiellement délétères sur le développement des bébés avant 18 mois lorsqu'ils sont privés des expressions faciales des adultes.
- Un sens de circulation sera établi par un marquage au sol précisant la distanciation à respecter.
- Un seul parent sera admis à déposer son enfant en respectant la signalétique au sol afin de ne pas se croiser avec le précédent.
- Les horaires d'arrivée devront être respectés afin de ne pas engorger la cour de la micro crèche.
- Le recours à des intervenants extérieurs est à nouveau possible.
- A son arrivée, le contenant des effets personnels de l'enfant sera déposé en ses lieux et places habituels.
- Les parents devront fournir 1 trousseau de rechanges à la micro crèche qui seront lavés dans le lave-linge de la collectivité.
- L'enfant sera pris en charge par le personnel qui procédera au lavage des mains dans les sanitaires avec du savon et de l'eau.
- Une poussette sera mise à disposition des parents pour déposer les bébés s'ils le souhaitent.
- Les parents auront à disposition du gel hydroalcoolique pour se laver les mains.

Usage du gel hydroalcoolique

Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être en priorité avec de l'eau et du savon. Tant que les lavages à l'eau et au savon peuvent être fait régulièrement, il ne sera pas utilisé du SHA.

FICHE 3 : Accueil salle Commune

- Avant l'accueil et l'arrivée des enfants, ouverture des fenêtres pour ventiler.
- L'ensemble des jouets sera mis à disposition des enfants. Ils seront lavés le soir. Les jouets en tissu seront lavés en machine à 60° ou avec un produit désinfectant pour limiter la température de l'eau.
- En cas d'assistance aux enfants, le personnel encadrant devra se laver les mains à chaque contact ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Un seul groupe d'enfant sera constitué pour la journée.

- FICHE 4 : Sanitaires, Linge, Déchets

- Les plus grands seront acheminés à leur demande aux sanitaires avec un lavage des mains préalables et successifs.
- Les bébés seront pris en charge sur la table à langer préalablement recouverte d'un drap d'examen à usage unique. Le professionnel se lave les mains avant et après chaque change. Le plan de change sera désinfecté systématiquement entre deux changes. Les vêtements de l'enfant seront entreposés préalablement dans un panier à proximité du plan de change.
- Une pаниère fermée sera à disposition du linge sale. Le linge sera nettoyé dès que nécessaire (turbulettes, bavoirs, draps...). Le linge sera manipulé avec soin : Toujours porter un masque et des gants, ne pas le serrer contre soi ; Rouler le linge délicatement et l'amener directement au lave-linge. Température de lavage 60° au moins 30 minutes. Se laver les mains après toutes manipulations.
- Les déchets seront déposés dans une poubelle fermée et jeté au conteneur à ordures. Les déchets potentiellement souillés (masques, couches bébé, lingettes, mouchoirs) seront jetés dans un double sac.
- Les poubelles et conteneurs seront désinfectées (en particulièrement les couvercles tous les jours).

FICHE 5 : a)Restauration

- La réception de repas en liaison froide par le traiteur s'effectuera dans la mesure d'un retour à l'organisation de routine.
- Un sac à pain sera déposé devant le portillon de la micro crèche pour éviter la présence de personne à l'intérieur des locaux
- Avant le repas, les assistantes maternelles présentes aèreront la pièce au moins 10 minutes et se lavent les mains
- Les enfants prendront leurs repas dans les conditions habituelles.
- Lors du repas, la distance physique d'un mètre entre les enfants cesse d'être obligatoire.
- Lorsque plusieurs professionnels donnent à manger aux enfants, ils respectent entre eux les mesures de distanciation physique de 1m et portent un masque lorsqu'elle ne peut pas être respectée.
- Le personnel veillera en début de chaque repas ou collations à ce que les enfants ne se partagent pas la nourriture, l'eau ainsi que les couverts....que ce soit volontaire ou involontaire.
- Avant le repas et les collations, les enfants seront acheminés par petit groupe vers les sanitaires en vue de satisfaire leur besoin personnel ainsi que de procéder à un lavage des mains avant le repas.
- Un agent en profitera pour désinfecter les surfaces les plus fréquemment touchés (poignées de porte, interrupteurs...).
- Le personnel encadrant devra se laver les mains entre chaque contact ou utiliser une solution hydro alcoolique.
- A la fin du repas les enfants se laveront un par un les mains dans les sanitaires. Un agent profitera de cet instant pour nettoyer et désinfecter le lieu de prise des repas.

- Le linge de table sera systématiquement et immédiatement mis au sale après chaque repas.
- Les déchets seront rassemblés dans une poubelle qui sera ensuite récupérer par l'agent et acheminés vers le conteneur collectif.

b) Collations

Lors de tout approvisionnement ou livraison :

- Le personnel devra se laver les mains avant toute manipulation
- Retirer et jeter tous les emballages qui peuvent l'être
- Nettoyer les produits frais avec un chiffon ou un essuie tout à usage unique humide
- Stocker les autres produits pendant 24H avant de les consommer ou de les ranger
- Se laver les mains après toute manipulation
- Le personnel veillera pendant la collation que les enfants ne partagent pas la nourriture, ni leurs verres.

FICHE 6 : La sieste

- La pièce sera aéré au moins 10mn avant la sieste.
- La distance d'1m entre les enfants cesse d'être obligatoire.
- Les mains des enfants seront lavées avant et après la sieste. Le personnel essaiera d'encourager le confinement pour les doudous et tétines : les doudous et tétines restent à la micro crèche, ceux de la maison restent à la maison.
- Le linge de lit sera lavé régulièrement dans le lave- linge de la collectivité.
- Le nettoyage approfondi du mobilier sera effectué le soir.
- Les fêtes de fin d'année

FICHE 7 : Les extérieurs

- Les activités à l'extérieur seront recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes. Les enfants pourront utiliser les structures de motricité. Elles feront l'objet d'un nettoyage approfondi tous les soirs avec un produit d'entretien virucide.
- Le banc extérieur sera nettoyé de façon identique à la structure.
- Les activités extérieures lorsqu'elles le permettent sont recommandées

FICHE 8 : la distanciation physique entre professionnels

- Les règles de distanciation doivent être respectées au cours de la journée. En particulier lors des déjeuners, les professionnels veillent à respecter entre eux une distance de 1m. les réunions d'équipe sont organisées avec les mêmes règles et en petit nombre.

FICHE 9 : Procédure de gestion d'un cas COVID

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes du COVID-19 est la clef de l'endiguement du virus. Parents et professionnels sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce dispositif de repérage précoce.

Les enfants de moins de 3 ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Cette attention doit être renforcée pour les nourrissons de moins d'un an et particulièrement pour ceux de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque (notamment ceux porteurs de séquelles à type broncho dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale....). Dans ce cas l'accueil de l'enfant se fait sur avis de son médecin traitant, et le cas échéant en lien avec le médecin de la structure.

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul signe notamment chez les enfants de moins de 3 mois. Il peut y avoir également de la toux, des difficultés respiratoires.

- Isolement immédiat de l'enfant dans la pièce dédiée (dortoir) permettant une surveillance dans l'attente de son retour à la maison. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute contacter la PMI, le médecin référent de la crèche (Mme ALDIS)
- Appel sans délai des parents/ responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de la référente technique pourra être sollicité si les parents sont en difficultés pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Compléter la fiche de renseignement en cas de signes évocateurs du COVID-19.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- L'enfant ne pourra revenir en crèche que sur présentation d'un certificat médical.

En cas de test positif chez l'enfant

- La famille pour être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par les 48h qui précède son isolement.
- Information des personnels et des parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.

Cas de test positif chez l'adulte

- Isolement de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas possible. Respect impératif des gestes barrières.
- Rappel des procédures à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- Poursuite stricte des gestes barrières.

FICHE 10 : Le rôle des parents

- Tous les jours, les parents sont invités à être attentifs à l'apparition de symptômes. Ils prennent en particulier la température de leurs enfants en cas de symptômes ou de sensation de fièvre avant de se rendre sur le mode d'accueil. Si l'enfant a de la fièvre, ils doivent le garder au domicile, ne pas le confier et consulter un médecin sans délais.
- Si l'enfant ou un membre de son entourage est symptomatique COVID 19, dans l'attente d'un avis médical, une décision de suspension préventive doit être prise. Le retour de l'enfant ne peut se faire que sur présentation d'une attestation médicale justifiant qu'au jour de la consultation l'enfant ne présente pas de contre-indication à sa présence dans le mode d'accueil.
- L'implication des parents, leur bonne compréhension et application des consignes sanitaires est une clef de la réussite de la reprise de l'accueil du jeune enfant.
- Les parents ne peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil des enfants, même équipés de surchaussures.
- Pour protéger les enfants et les professionnels, ils doivent se laver les mains en arrivant à la crèche au moyen de gel hydroalcoolique.
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez l'enfant ou au sein de son foyer.
- Ne pas confier l'enfant s'il présente des symptômes du COVID 19
- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'appel d'un professionnel.
- Le « passage de bras » se fait uniquement sous le porche d'entrée de la micro crèche.
- Parents et professionnels adoptent la salutation distinguée.
- Le temps d'échange avec les parents est réduit au maximum et consacré aux informations nécessaires. Un appel téléphonique peut utilement remplacer les transmissions orales habituelles.

**LES FICHES PRODUITS D'ENTRETIENS, CONSIGNE D'HYGIENNE
DU PROTOCOLE INITIAL RESTENT INCHANGÉES**

Coronavirus (COVID-19)

Annexe n°1 - Fiche de renseignement en cas de signes évocateurs du Covid-19

A remplir par le mode d'accueil pour chaque enfant accueilli ou professionnel présentant des signes évocateurs du Covid-19, sans attendre le résultat du test de dépistage RT-PCR, et à tenir à la disposition du médecin, de la plateforme Covid-19 de l'Assurance maladie et de l'Agence Régionale de Santé.

Date de l'apparition de symptômes :
Cas isolé : <input type="checkbox"/>
Cas groupé : <input type="checkbox"/>
Professionnel : <input type="checkbox"/>
Enfant : <input type="checkbox"/>

Nom, adresse et coordonnées du mode d'accueil : _____ _____ _____ _____ _____ _____	Type du mode d'accueil : <input type="checkbox"/> Micro-crèche <input type="checkbox"/> Crèche, Jardin d'enfants, Multi-accueil <input type="checkbox"/> Maison d'assistants maternel <input type="checkbox"/> Assistant maternel <input type="checkbox"/> Garde d'enfants à domicile
--	---

Nom et prénom de l'enfant ou du professionnel symptomatique : _____ _____ _____	Groupe(s) de l'enfant ou auprès duquel professionnel (le cas échéant) :
---	--

Coordonnées des parents de l'enfant ou du professionnel symptomatique
Téléphone : _____
Email : _____
Adresse : _____

S'il s'agit d'un enfant accueilli, bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
S'il s'agit d'un professionnel, est-il personne à risque de développer une forme sévère de Covid-19 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Symptômes apparus pendant le temps d'accueil ou de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
--	------------------------------	------------------------------



Actions engagées

Actions engagées	Date et heure de l'action	Commentaires
Isolement de l'enfant ou du professionnel ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Appel des parents ou d'un proche ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Appel du 15 (si urgence) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Intervention d'un professionnel de santé présent dans l'établissement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		(Préciser le nom, la qualité et les coordonnées)
Autres actions		



